

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 609**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 609 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 004 000 \$ POUR LE PAIEMENT DE TRAVAUX RELATIFS À LA STABILISATION
DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 octobre 2025 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 910 820 \$ et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 28 JANVIER 2026.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière